

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU

SÉANCE
ORDINAIRE
21 JUILLET 2026

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

-Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section

4. PAROLE AU MAIRE ET CORRESPONDANCE

4.1 Parole au maire

4.2 Correspondance

-Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2026

7. RESSOURCES HUMAINES

-Il n'y a pas de sujet à cette section

8. FINANCES ET TRÉSORERIE

8.1 Liste des comptes à payer au 14 juillet 2026

8.2 État des comptes

8.3 État des revenus et des dépenses au 14 juillet 2026

8.4 Autorisation de virements budgétaires

8.5 Office municipale d'habitation-Rapport d'approbation des états financiers 2022

8.6 Office municipale d'habitation-Rapport d'approbation des états financiers 2023

9. SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE

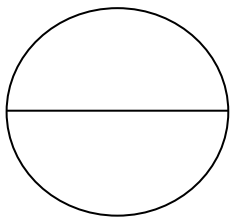
9.1 Rapport mensuel du directeur du service d'incendie

9.2 Suivi concernant la prévention incendie résidentiel à Montebello

10. TRAVAUX PUBLICS

10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics et gestion des eaux

10.2 Octroi de contrat pour des travaux de réparation de pavage



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO

11. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 11.1** Rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement
- 11.2** Demande numéro 2026-0094 pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour la propriété sise au 644-646, rue Saint-Édouard, dont le numéro de lot est le 5362046, dans la zone habitation 18-H du règlement de zonage numéro Z-17-01, afin de permettre un usage d'une résidence de 3 logements avec l'un des espaces de stationnement extérieur localisé directement devant le bâtiment (1^{ère} résolution)

12. COMMUNICATION, DEVELOPPEMENT ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 12.1** Rapport mensuel du directeur des communications, loisirs et culture
- 12.2** Subvention Programme d'ententes en patrimoine 2024-2027 MCC-Acceptation de la subvention
- 12.3** Embauche d'une firme professionnelle pour la préparation des devis en but de la réalisation des travaux de réfection de l'église Notre-Dame-De-Bonsecours à Montebello
- 12.4** Subvention milieu dévitalisé – Demande de subvention pour la mise en place et le développement sur 3 ans d'un camp de jour à Montebello

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 13.1** Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 976-2026 établissant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 13.2** Adoption du règlement numéro 975-2026 concernant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$
- 13.3** Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 977-2026 décrétant une dépense de 865 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour des travaux de réfection (phase I) à l'église Notre-Dame-De-Bonsecours

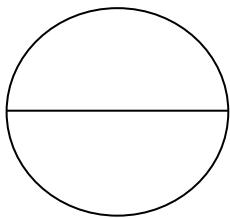
14. AFFAIRES DIVERSES

- 14.1** Remerciements au comité des loisirs pour l'organisation de la fête nationale et de la fête du Canada
- 14.2** Confirmation de l'autorisation à la direction générale d'entreprendre les démarches qui mèneront à l'intégration de l'Office municipal d'habitation de Montebello à l'Office d'habitation de l'Outaouais
- 14.3** Achat d'un véhicule pour le département du service de l'urbanisme

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

17. LEVÉE DE LA SÉANCE



SÉANCE
ORDINAIRE
21 JUILLET 2026

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO

PROCÈS-VERBAL

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **21 juillet 2026 à 19 h** au chalet en bois rond, situé au 501, rue des Mille-fleurs, Montebello et à laquelle sont présents les conseillers Pierre Bertrand, Manon Auclair, Gregory Birtch, Mélanie Beauchamp et Jésabelle Dicaire.

Le conseiller Jean-Philippe Comeau a motivé son absence.

Formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Martin Deschênes.

Monsieur Marc Beaulieu, Directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

Il y a 7 personnes qui assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Martin Deschênes, Maire, informe les membres du Conseil et les citoyens que la séance est enregistrée.

Le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare la séance ouverte.

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils croient être en conflit d'intérêts relativement aux matières qui seront traitées à l'ordre du jour.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE BERTRAND ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté conformément à la loi.

Monsieur le Maire s'informe à savoir si quelqu'un demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

3. SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

- Il n'y a pas de sujet à cette section.

4. PAROLE AU MAIRE ET CORRESPONDANCE

4.1 Parole au maire

- Monsieur Martin Deschênes, procède au mot du maire.

4.2 Correspondance

- Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Période de questions de 19 h 10 à 19 h 23.

6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2026

Conformément à l'article 201 du Code municipal du Québec, le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2026 est déposé lors de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR JÉSABELLE DICAIRE ET RÉSOLU

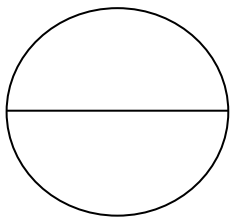
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2026 déposé lors de la présente séance.

Monsieur le Maire s'informe à savoir si quelqu'un demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

2026-07-182

2026-07-183



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO

7. RESSOURCES HUMAINES

-Il n'y a pas de sujet à cette question

8. FINANCES ET TRÉSORERIE

2026-07-184

8.1 Liste des comptes à payer au 14 juillet 2026

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'autoriser les paiements pour la période se terminant le 14 juillet 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier atteste que les crédits nécessaires sont disponibles ;

IL EST PROPOSÉ PAR MÉLANIE BEAUCHAMP ET RÉSOLU

D'APPROUVER le paiement des comptes fournisseurs pour la période se terminant le 14 juillet 2026 tel que rapporté à la liste des comptes à payer totalisant la somme de 317 403,80 \$.

D'AUTORISER le Directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Marc Beaulieu, à effectuer les paiements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Marc Beaulieu, Directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Marc Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier

Monsieur le Maire s'informe à savoir si quelqu'un demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 État des comptes bancaires

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élus pour analyse.

8.3 État des revenus et des dépenses

Par souci de transparence et d'imputabilité, le directeur général et greffier-trésorier dépose auprès des élus un état de la situation financière sommaire au 14 juillet 2026.

2026-07-185

8.4 Autorisation de virements budgétaires

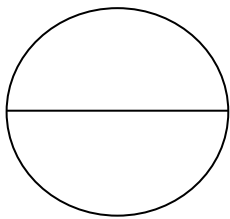
CONSIDÉRANT le règlement numéro 914-2022 relatif à la délégation en matière de contrôle et de suivi budgétaire remplaçant le règlement numéro 914-2018 ;

CONSIDÉRANT QU'en cours d'année, des transferts entre des postes budgétaires peuvent être réalisés afin que des crédits suffisants soient disponibles aux postes budgétaires appropriés;

CONSIDÉRANT l'évolution des activités depuis janvier 2026 et le budget des postes comptables établis en début d'année, il est nécessaire d'effectuer des virements budgétaires pour réaliser les activités souhaitées par le conseil et les opérations municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion courante des opérations nécessite parfois des ajustements entre les différents postes du budget adopté ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des virements budgétaires afin d'assurer une saine gestion des deniers publics ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO

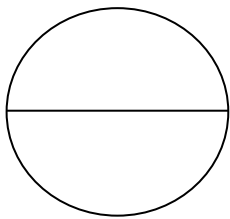
CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’officialiser ces transferts ;

IL EST PROPOSÉ PAR MANON AUCLAIR ET RÉSOLU

D’AUTORISER le Directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Marc Beaulieu, à effectuer les virements budgétaires nécessaires d'un poste à un autre à l'intérieur du budget de la municipalité ;

QUE le Conseil approuve les montants à être transférés des postes budgétaires vers les postes budgétaires pour une somme de 67 625 \$, comme définis dans le tableau ci-dessous :

Poste	Description	À créditer	À débiter	Raison
0232000411	Serv Autres	5 000\$		Voirie
0232000521	Chemins, rue	25 000\$		Voirie
0232000411	Serv Scie & Génie		20 000\$	Voirie
0232000516	Location Mach autre		5 000\$	Voirie
0232000522	Ent Bat. Terrain		5 000\$	Voirie
	Total du service	30 000\$	30 000\$	Ajustement pour pavage future
0232001521	Ent. Trottoirs	3 900\$		Voirie
0232006516	Loc Ford F150		3 900\$	Voirie
	Total du service	3 900\$	3 900\$	Ajustement Ent Trottoirs
0232000141	Sal Reg Col Bleu	10 000\$		Voirie
0232000412	Hr Supp Col Bleu	935\$		Voirie
0232000212	Cot Emplo R. Retr	666\$		Voirie
0232000222	Cot Emplo RRQ	699\$		Voirie
0232000232	Cot Emplo Ass Emp	144\$		Voirie
0232000242	Cot Emplo FSS	473\$		Voirie
0232000252	Cot Emplo CNESST	112\$		Voirie
0232000262	Cot Emplo RQAP	90\$		Voirie
0232000281	Cot Emplo Ass Vie	45\$		Voirie
0232000283	Cot Emplo Ass Mal	450\$		Voirie
0241300141	Sal Reg Col Bleu		10 000\$	Dep Dist Eau
0241300142	Hr Supp Col Bleu		935\$	Dep Dist Eau
0241300212	Cot Emplo R. Retr		666\$	Dep Dist Eau
0241300222	Cot Emplo RRQ		699\$	Dep Dist Eau
0241300232	Cot Emplo Ass Emp		144\$	Dep Dist Eau
0241300242	Cot Emplo FSS		473\$	Dep Dist Eau
0241300252	Cot Emplo CNESST		112\$	Dep Dist Eau
0241300262	Cot Emplo RQAP		90\$	Dep Dist Eau
0241300281	Cot Emplo Ass Vie		45\$	Dep Dist Eau
0241300283	Cot Emplo Ass Mal		450\$	Dep Dist Eau
	Total du service	13 614\$	13 614\$	Ajustement des salaires col bleu pour le nouvel employé en voirie
0232000141	Sal Reg Col Bleu	4 000\$		Voirie
0232000412	Hr Supp Col Bleu	70\$		Voirie
0232000212	Cot Emplo R. Retr	150\$		Voirie
0232000222	Cot Emplo RRQ	172\$		Voirie
0232000232	Cot Emplo Ass Emp	50\$		Voirie
0232000242	Cot Emplo FSS	125\$		Voirie
0232000252	Cot Emplo CNESST	37\$		Voirie
0232000262	Cot Emplo RQAP	25\$		Voirie



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO

0232000281	Cot Emplo Ass Vie	12\$		Voirie
0232000283	Cot Emplo Ass Mal	250\$		Voirie
0241200141	Sal Reg Col Bleu		4 000\$	Dep Traitement d'eau
0241200142	Hr Supp Col Bleu		70\$	Dep Traitement d'eau
0241200212	Cot Emplo R. Retr		150\$	Dep Traitement d'eau
0241200222	Cot Emplo RRQ		172\$	Dep Traitement d'eau
0241200232	Cot Emplo Ass Emp		50\$	Dep Traitement d'eau
0241200242	Cot Emplo FSS		125\$	Dep Traitement d'eau
0241200252	Cot Emplo CNESST		37\$	Dep Traitement d'eau
0241200262	Cot Emplo RQAP		25\$	Dep Traitement d'eau
0241200281	Cot Emplo Ass Vie		12\$	Dep Traitement d'eau
0241200283	Cot Emplo Ass Mal		250\$	Dep Traitement d'eau
	Total du service	4 891\$	4 891\$	Ajustement des salaires col bleu pour le nouvel employé en voirie
0241300521	Ent Reseau Aqueduc	2 500\$		Dep Dist Eau
0241304516	Loc Camion F-150		2 500\$	Dep Dist Eau
	Total du service	2 500\$	2 500\$	Ajustement poste entretient Aqueduc
0241500521	Ent Réseau Égout	7 420\$		Dep Res égout
0241500445	Serv Entretien		7 000\$	Dep Res égout
0245112516	Loc conteur		420\$	Dep Collecte
	Total du service	7 420\$	7 420\$	Ajust.poste Ent Réseau égout
0270120681	Élect. Chalet	2 500\$		Dep Centre communautaires
0270120495	Préposé ménage		2 500\$	Dep Centre communautaires
	Total du service	2 500\$	2 500\$	Transfer pour manque de fond
0270151681	Elec Terrain soccer	2 800\$		Dep Parc & jeux
0270152529	Ent Jeux etc		1 800\$	Dep Parc & jeux
0270152631	Essence Véhicules		1 000\$	Dep Parc & jeux
	Total du service	2 800\$	2 800\$	Transfer pour achat divers
Total des transferts :		67 625\$	67 625\$	

D'AUTORISER le Directeur général à signer tous les documents pertinents pour donner suite à la présente résolution.

Monsieur le Maire s’informe à savoir si quelqu’un demande le vote.

Adoptée à l’unanimité.

8.5 Office municipale d’habitation - Rapport d'approbation des états financiers 2022

Le Directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport d’approbation des états financiers 2022 de l’Office municipale d’habitation.

8.6 Office municipale d’habitation - Rapport d'approbation des états financiers 2023

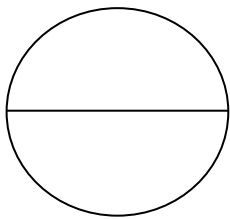
Le Directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport d’approbation des états financiers 2023 de l’Office municipale d’habitation.

9. SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE

9.1 Rapport mensuel du directeur du service d’incendie

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service d’incendie de Montebello, dépose son rapport du mois de juin 2026.

Le conseiller Gregory Birtch, fait la lecture des points significatifs.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO

10. TRAVAUX PUBLICS

10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics et de la gestion des eaux

Monsieur Eric Cayer, directeur des travaux publics et gestion des eaux, dépose son rapport du mois de juin 2026.

Le Maire, Monsieur Martin Deschênes, fait la lecture des points significatifs.

10.2 Octroi de contrat pour des travaux de réparation de pavage

2026-07-186

CONSIDÉRANT l'état de dégradation avancé du pavage de certains secteurs de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs rues pavées sur le territoire nécessitent des travaux de réparation afin d'assurer la sécurité et le confort des usagers ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux de réfection permettront d'éviter une détérioration prématurée du réseau routier et de réduire les coûts d'entretien futurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les deux (2) soumissions suivantes :

Fournisseur	Montant total (avant taxes)
Pavages Lafleur & Fils Inc.	36 910 \$
Asphalte & Excavation J.D	32 600 \$

IL EST PROPOSÉ PAR GREGORY BIRTCH ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat au fournisseur Asphalte & Excavation J.D, au montant de 32 600 \$, avant taxes, afin d'effectuer les travaux de réparation du pavage à plusieurs endroits sur le territoire de la Municipalité ;

DE COMPTABILISER la dépense au poste budgétaire numéro 02 32000 521- *Entretien chemins et rues* ;

D'AUTORISER le Maire, Monsieur Martin Deschênes, et le Directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Marc Beaulieu, à signer les documents afférents à ce dossier.

Monsieur le Maire s'informe à savoir si quelqu'un demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

11. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

11.1 Rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement

Madame Priscilla Melançon, directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, dépose son rapport du mois de juin 2026.

Le Maire, Monsieur Martin Deschênes, fait la lecture des points significatifs.

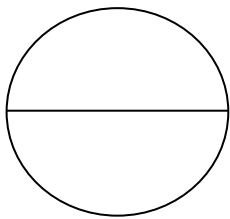
2026-07-187

11.2 Demande numéro 2026-0094 pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour la propriété sise au 644-646, rue Saint-Édouard, dont le numéro de lot est le 5362046, dans la zone habitation 18-H du règlement de zonage numéro Z-17-01, afin de permettre un usage d'une résidence de 3 logements avec l'un des espaces de stationnement extérieur localisé directement devant le bâtiment (1^{ère} résolution)

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a soumis la demande décrite en titre;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a soumis des documents et plans au soutien de sa demande;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire transformer le bâtiment existant en un projet particulier d'une résidence de 3 logements;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé n’est pas conforme à la grille des normes du règlement de zonage numéro Z-17-01 quant aux usages permis dans la zone habitation 18-H, à l’intérieur du périmètre urbain, dudit règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire également créer 3 cases de stationnement en cour avant dont l’une des cases sera localisée directement devant le bâtiment, soit en dérogation du paragraphe 1 de l’article 66 dudit règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble numéro PPCMOI-18-01 s’applique;

CONSIDÉRANT QUE les critères d’évaluation dudit règlement sur les PPCMOI s’appliquent;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est existant et qu’il s’intègre déjà dans le milieu environnant;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs du plan d’urbanisme et qu’il y a compatibilité du projet avec le milieu d’insertion;

CONSIDÉRANT QUE l’aménagement extérieur sera modifié seulement pour y planter 3 cases de stationnement en minimisant les impacts sur la végétation actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d’urbanisme a émis la recommandation numéro 20260625-01 lors de son assemblée du 25 juin 2026.

IL EST PROPOSÉ PAR JÉSABELLE DICAIRE ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la demande numéro 2026-0094 pour un projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble pour la propriété sise au 644-646, rue Saint-Édouard, dont le numéro de lot est le 5362046, dans la zone habitation 18-H du règlement de zonage numéro Z-17-01, afin de permettre un usage d’une résidence de 3 logements avec l’un des espaces de stationnement extérieur localisé directement devant le bâtiment.

Monsieur le Maire s’informe à savoir si quelqu’un demande le vote.

Adoptée à l’unanimité.

12. COMMUNICATION, DÉVELOPPEMENT ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Rapport mensuel du directeur des communications, loisirs et culture

Monsieur Karl Goulet, directeur des communications, loisirs et culture, dépose son rapport du mois de juin 2026.

Le conseiller Pierre Bertrand fait la lecture des points significatifs.

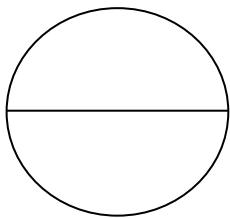
12.2 Subvention Programme d’ententes en patrimoine 2024-2027 MCC Acceptation de la subvention

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Culture et des Communication a confirmé l’octroi d’une subvention de 424 992\$ via le programme d’aide financière pour le patrimoine immobilier 2026-2028

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait établi que la phase 1 des rénovations de l’église (programme de réfection de l’enveloppe du bâtiment) s’élèveraient à 863 674\$;

CONSIDÉRANT QUE la contribution du programme représente 50 % du total de la dépense pour la phase 1 des rénovations ;

2026-07-188



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO

CONSIDÉRANT QUE l'autre partie du financement proviendra de la réserve financière accumulée aux fins de rénovations de l'église Notre-Dame-De-Bonsecours soit 140 000\$ et d'un règlement d'emprunt de 298 682\$;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses nécessaires prévues au carnet de santé de l'église, tel que mis à jour par Jean Dallaire Architecte, au mois de janvier 2026.

IL EST PROPOSÉ PAR MÉLANIE BEAUCHAMP ET RÉSOLU

QU'une résolution de confirmation de l'engagement de la municipalité à réaliser le projet selon les termes du programme patrimoine tel que soumis dans la demande initiale selon la résolution numéro 2026-01-21, adoptée lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2026;

QUE le Maire et le Directeur général de la municipalité de Montebello soient mandatés et autorisés à :

- a) Signer le protocole d'entente avec la MRC pour la réalisation de travaux de préservation et de restauration de l'église;
- b) Signer une demande de financement à hauteur 424 992 \$ auprès du ministère de la Culture et des Communications ;
- c) Voir au financement de la contribution municipale à hauteur de 300 000 \$, le tout un pour un projet d'une valeur globale de 863 674 \$.

Monsieur le Maire s'informe à savoir si quelqu'un demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

2026-07-189

12.3 Embauche d'une firme professionnelle pour la préparation des devis en but de la réalisation des travaux de réfection de l'église Notre-Dame-De-Bonsecours à Montebello

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose maintenant du financement nécessaire pour procéder à la réalisation de la phase 1 des travaux de rénovation de l'Église Notre-Dame-De-Bonsecours ;

CONSIDÉRANT QUE le carnet de santé prévoyait une allocation pour les frais de professionnels pour la préparation des devis et l'acceptation des travaux ;

CONSIDÉRANT la valeur des travaux et la diversité de ceux-ci, il est nécessaire de faire appel à des professionnels ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de procéder rapidement à l'appel d'offre pour la réalisation des travaux de réfection de :

- La maçonnerie
- La toiture
- Des portes et fenêtres
- Des fascias et soffites
- Du parvis et des rampes d'accès
- Des murs extérieurs et soubassement

CONSIDÉRANT les documents déposés lors du comité de travail du 14 juillet 2026.

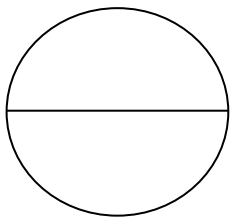
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE BERTRAND ET RÉSOLU

QUE le Conseil mandate le Directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Marc Beaulieu, pour la préparation des documents d'appel d'offres, jusqu'à hauteur du montant prévu dans le carnet de santé pour la préparation des devis en but de la réalisation des travaux de réfection de l'église Notre-Dame-De-Bonsecours à Montebello, tel que déposé lors de la séance de travail du 14 juillet 2026 ;

D'AUTORISER le Maire, Monsieur Martin Deschênes, et le Directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Marc Beaulieu, à signer les documents afférents à ce contrat.

Monsieur le Maire s'informe à savoir si quelqu'un demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.



2026-07-190

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO

12.4 Subvention milieu dévitalisé - Demande de subvention pour la mise en place et le développement sur 3 ans d'un camp de jour à Montebello

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Papineau a lancé l'appel de projets du Fonds de Vitalisation du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de mise en place d'un camp de jour à Montebello s'inscrit dans les objectifs du Fonds de Vitalisation de la MRC de Papineau ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à résoudre ou améliorer des enjeux identifiés sur le territoire en matière de consolidation des services de proximité ;

CONSIDÉRANT QU'avec le soutien financier demandé, la municipalité aura les ressources nécessaires (humaines, matérielles, organisationnelles) pour réaliser ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide de dépôt de projets – Vitalisation, pour l'appel de projets se terminant le 25 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE l'activité du camp de jour permettra de mobiliser le milieu et d'animer les différents plateaux déjà présents dans la municipalité, soit la piscine, la patinoire couverte, le terrain de soccer, le terrain de jeux et la rivière ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond au manque criant de places disponibles dans les camps de jours tel que dénoncé par Sport Loisirs Outaouais,

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité d'un milieu stimulant pour les enfants sur le territoire de la MRC contribue à développer leur sentiment d'appartenance à la région;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer son projet de vitalisation axé sur la mise en place d'un camp de jour à Montebello ;

CONSIDÉRANT QUE la subvention permettra la mise en place rapide et la consolidation sur une période de 3 ans du camp de jour ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dépose un projet ayant pour clientèle cible non seulement les enfants de Montebello mais aussi ceux de la Petite-Nation ;

CONSIDÉRANT QUE le montant maximal de la subvention s'élève à 150 000 \$, et peut être réparti sur une période de trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du Directeur général et du Directeur des communications, loisirs et culture, d'utiliser le montant de cette subvention sur une période de 3 ans ;

CONSIDÉRANT QUE ces fonds serviront exclusivement au développement et la mise en place du camp de jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR MÉLANIE BEAUCHAMP ET RÉSOLU

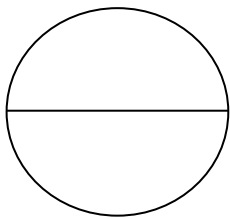
QUE le Conseil de la municipalité de Montebello autorise le Directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Marc Beaulieu, à préparer avec le Directeur des communications, loisirs et culture et à déposer conjointement une demande de soutien financier pour la réalisation du projet de développement et de mise en place d'un camp de jour à Montebello ;

QUE la Municipalité de Montebello s'engage à contribuer financièrement au projet pour un montant de 15 000\$, représentant un minimum de 10% des dépenses du projet ;

QUE le Conseil autorise le Maire, Monsieur Martin Deschênes et le Directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Marc Beaulieu, à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Monsieur le Maire s'informe à savoir si quelqu'un demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

13.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 976-2026 établissant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, un **avis de motion** est donné et le **dépôt du projet de règlement** avec demande de dispense de lecture est fait par Pierre Bertrand, afin que soit soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 976-2026 établissant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Copie du projet de règlement numéro 976-2026 a été remise à tous les membres du conseil et est rendu disponible à toute personne présente conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

2026-07-191

13.2 Adoption du règlement numéro 975-2026 concernant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ, c. D-15.1), toute Municipalité doit percevoir un droit de mutation sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire, calculé en fonction de la base d'imposition établie conformément au deuxième alinéa de l'article 2 de ladite Loi ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette même loi, une Municipalité peut, par règlement, fixer un taux supérieur à celui prévu au paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 2, pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$, sans toutefois excéder 3 % ;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'entrée en vigueur du règlement 346-84 concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières, tel que publié dans la Gazette officielle du Québec du 5 mai 1984 (Partie 1, Vol. 116, n° 18), aucun règlement municipal n'est venu modifier le taux d'imposition touchant les propriétés dont la valeur excède 500 000 \$;

CONSIDÉRANT les avis juridiques reçus et la recommandation faite par la Direction générale d'optimiser des revenus disponibles en vertu de la loi ;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil recommande la modification du pourcentage applicable sur l'excédent de 500 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a été précédé d'un avis de motion et du dépôt du projet de règlement à la séance ordinaire du 16 juin 2026, en conformité avec les dispositions de l'article 445 du Code municipal, que dispense de lecture en a été faite au moment du dépôt de l'avis de motion et que le projet dudit règlement a été dûment accepté ;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie dudit règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais impartis par la Loi, soit au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation ;

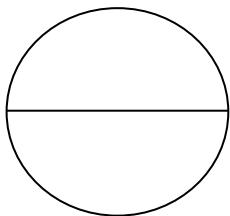
CONSIDÉRANT QUE de ce fait, tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR GREGORY BIRTCH ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 975-2026 concernant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$, et ce, comme s'il était ici tout au long reproduit.

Monsieur le Maire s'informe à savoir si quelqu'un demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO

13.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 977-2026 décrétant une dépense de 865 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour des travaux de réfection (phase I) à l'église Notre-Dame-De-Bonsecours

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, un **avis de motion** est donné et le **dépôt du projet de règlement** avec demande de dispense de lecture est fait par Pierre Bertrand, afin que soit soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 977-2026 décrétant une dépense de 865 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour des travaux de réfection (phase I) à l'église Notre-Dame-De-Bonsecours.

Copie du projet de règlement numéro 977-2026 a été remise à tous les membres du conseil et est rendu disponible à toute personne présente conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

14. AFFAIRES DIVERSES

2026-07-192

14.1 Remerciements au comité des loisirs pour l'organisation de la fête nationale et de la fête du Canada

Au point 14.1, le conseiller numéro 1, Monsieur Pierre Bertrand, et la conseillère numéro 5, Madame Mélanie Beauchamp, se déclarent en conflit d'intérêts, ils se retirent de la table de délibération à 19 h 53 pour la durée des discussions et du vote concernant le point numéro 14.1, soit la résolution 2026-07-192.

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs a organisé avec succès les festivités de la Fête nationale et de la Fête du Canada ;

CONSIDÉRANT QUE le dévouement, le temps et l'énergie investis par les membres bénévoles du comité permettent ont permis d'offrir des activités de qualité et de rassembler la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs a brillamment planifié, organisé et animé ces festivités pour le plaisir de tous les citoyens ;

IL EST PROPOSÉ PAR JÉSABELLE DICAIRE ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Montebello adresse ses plus sincères remerciements aux membres du comité des loisirs pour la planification, l'organisation et la réussite de ces deux événements majeurs ;

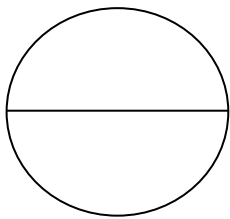
QUE cette implication bénévole contribue grandement au dynamisme et au sentiment d'appartenance au sein de notre communauté ;

QUE ces félicitations soient consignées au procès-verbal pour souligner leur contribution exceptionnelle au dynamisme et à la vitalité de la municipalité ;

Monsieur le Maire s'informe à savoir si quelqu'un demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Monsieur Pierre Bertrand et la conseillère Madame Mélanie Beauchamp réintègrent la table de délibération à 19 h 55.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO

14.2 Confirmation de l'autorisation à la direction générale d'entreprendre les démarches qui mèneront à l'intégration de l'Office municipal d'habitation de Montebello à l'Office d'habitation de l'Outaouais

2026-07-193

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58.1.2 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec le gouvernement peut, par décret, constituer un office municipal d'habitation issu de la fusion d'offices municipaux existants;

CONSIDÉRANT QUE les offices d'habitation (OH) doivent régulièrement suivre des démarches d'optimisation ou de regroupement selon les exigences provinciales;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) demande aux offices d'habitation de se regrouper afin d'améliorer les services aux locataires et de rendre la gestion des bâtiments plus efficace ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité et des citoyens d'intégrer les services de l'Office municipal d'habitation de Montebello à ceux de l'Office municipal d'habitation de l'Outaouais ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Municipalité de Montebello d'émettre une recommandation favorable à ce regroupement ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a le pouvoir d'entamer les démarches officielles de regroupement.

IL EST PROPOSÉ PAR JÉSABELLE DICAIRE ET RÉSOLU

D'AUTORISER le Directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Marc Beaulieu, à entreprendre toutes les démarches, études et négociations nécessaires qui mèneront à l'intégration de l'Office municipal d'habitation de Montebello à l'Office d'habitation de l'Outaouais ;

D'AUTORISER la direction générale à signer, au nom de la municipalité, les documents requis et les ententes préliminaires avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) et les intervenants concernés ;

DE MANDATER la direction générale de présenter un rapport d'étape au conseil municipal avant la conclusion finale de l'intégration.

Monsieur le Maire s'informe à savoir si quelqu'un demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

14.3 Achat d'un véhicule pour le département du service de l'urbanisme

2026-07-194

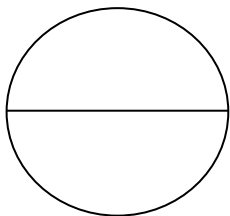
CONSIDÉRANT QUE la municipalité compte sur un véhicule de marque Jeep de modèle Patriot ;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule Jeep date de 2012 et compte 192 330 km ;

CONSIDÉRANT le coût important des réparations qu'il y aurait lieu de faire des réparations sur la direction, la suspension, le trop plein d'essence, les freins et le pare-chocs ;

CONSIDÉRANT QUE la rouille attaque de façon importante la carrosserie du véhicule ;

CONSIDÉRANT Que les prix ont été reçus de deux (2) concessionnaires pour trois (3) véhicules de marque Toyota et Mitsubishi ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d’entente de services en urbanisme des municipalité voisines dans le cadre d’entente intermunicipale en urbanisme, la municipalité récupère des frais de kilométrage d’environ 600\$ par mois ;

CONSIDÉRANT Que le véhicule Mitsubishi modèle Outlander 2022 répond aux critères de sélection en plus d’avoir une garantie résiduelle de 5 ans et 60 000 km.

IL EST PROPOSÉ PAR MANON AUCLAIR ET RÉSOLU

QUE la direction générale soit autorisée à faire l’acquisition du véhicule Mitsubishi modèle Outlander, auprès du fournisseur Auto sans limites, pour l’usage du service de l’urbanisme, au coût maximum de 24 900 \$, avant taxes ;

QUE la dépense soit financée à même le fonds de roulement.

Monsieur le Maire s’informe à savoir si quelqu’un demande le vote.

Adoptée à l’unanimité.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Période de questions de 20 h à 20 h 18.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE BERTRAND ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 20 h 18.

Monsieur le Maire s’informe à savoir si quelqu’un demande le vote.

Adoptée à l’unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

"Je soussigné, Martin Deschênes, Maire de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal"

Et j’ai signé ce _____

Martin Deschênes
Maire

Marc Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier

2026-07-195